



FICHE DE SUIVI MOUVEMENT INTRA 2020

Corps

Discipline

Adhérent SE-UNSA. N° :

Adhésion jointe

Non adhérent

Compte tenu du nombre important de dossiers que nous suivons, ceux des adhérents seront traités prioritairement

Titulaire

Stagiaire

Entrant dans l'Académie

NOM : _____ Nom de Jeune fille : _____

Prénom : _____ Date de naissance : _____

Téléphone(s) : _____ Email : _____

Adresse personnelle : _____

Adresse administrative « actuelle » : _____

Échelon au 31/08/2019 (ou au 1/09/2019 par reclassement) : _____

Ancienneté dans le poste (en année au 31/08/2020) _____

Type de demande :

Rapprochement de conjoint avec.....

Mutation simultanée avec ... (nom & discipline) _____

Dossier médical / handicap

Demande pour la résidence l'enfant

Carte scolaire Carte antérieure

Convenance personnelle / autre

Situation familiale :

Marié(e)

Concubin avec enfants

PACS

Célibataire

Nombre d'enfants :

Situation administrative actuelle :

Titulaire d'un poste établissement TZR

Affectation à titre provisoire Stagiaire

Congé Disponibilité

Education prioritaire

Autre :

N° vœu	Libellé du vœu	Barème du vœu	N° vœu	Libellé du vœu	Barème du vœu
1			14		
2			15		
3			16		
4			17		
5			18		
6			19		
7			20		
8			21		
9			22		
10			23		
11			24		
12			25		
13					

Vœux particuliers

SPEA (postes spécifiques) :

Vœux préférentiels ZR :

Fiche à compléter avec précision et à nous retourner avant le **8 Avril 2020**. Joindre la photocopie de la demande intra académique et des pièces justificatives.

SE-Unsa de l'ORNE - 4 RUE MICHELET - 61000 ALENCON

Tél. 09 63 20 21 84 ou 02 33 28 47 15 /

61@se-unsa.org



BAREME INTRA 2020 Académie de Caen Syndicat des Enseignants-UNSA

PARTIE COMMUNE DU BAREME		Pts
ECHELON (ancienneté service) (au 31/08/2019 par promotion mais au 1/9/2019 si reclassement)	<p>7 points par échelon de CN (14 points minimum 1^{er}, 2^{ème} échelon) HC : 56 pts forfaitaires (63 pour les agrégés) + 7 pts par échelon de la HC Agrégés HC au 4^{ème} échelon & 2 ans d'anc. = 98 pts Classe exceptionnelle : 77 points forfaitaires + 7 points par échelon de CE (98 points maxi)</p>	
ANCIENNETE DE POSTE (établissement, ZR, enseignement supérieur, détachement...)	<p>20 pts par année de service dans poste actuel ou dernier occupé + bonus selon l'ancienneté : + 25 pour 4 ans + 50 pour 6 ans + 100 pour 8 ans + 150 pour 10 ans et + Les cartes scolaires conservent l'ancienneté acquise sauf s'ils ont obtenu un poste sur un vœu non bonifié</p>	
SITUATION ADMINISTRATIVE		
TZR	<p>40 points pour les TZR formulant un « vœu département » (tout type établissement) Bonus sur le premier vœu commune ou GrC même hors de la ZR : 60 pts à partir de 4 ans d'ancienneté 80 points si 6 ans d'ancienneté ; 110 points si 8 ans et plus. TZR demandant à rester en REP+ ou sensible : + 1000 pts si étab. en vœu n°1 (& accord du chef d'établissement)</p>	
EDUCATION PRIORITAIRE (Exercice effectif et continu) (bonification tous vœux) au 31/08/2020 Pour les MCS seulement l'année de fermeture	<p>REP + : 200 points pour 5 ans et plus. Si Carte scolaire : 50 pts pour AP ≤ 2 ans / 75 pts pour 3-4 ans REP : 150 points pour 5 ans et plus. Si Carte scolaire : 50 pts pour AP ≤ 2 ans / 75 pts pour 3-4 ans Lycée Ex-APV : ≤ 2 ans 50 pts / 3-4 ans : 75 pts / 5 ans : 100 pts / 6-7 ans : 120 pts / 8 et plus : 150 pts L'ancienneté de poste « ex APV » est arrêtée au 31/08/2015</p>	
Stagiaire ex-contractuel /MI-SE/ ex- AED...	<p>Classement au 1/09/2019 : 80 pts jusqu'au 3^{ème} éch./ 90 pts 4^{ème} éch./ 100 pts ≥ 5^{ème} éch. sur vœu département (joindre état des services justifiant une année ETP sur les deux années avant stage)</p>	
Stagiaires ex-titulaires	<p>1000 pts sur le vœu département correspondant à l'ancienne affectation avant réussite au concours</p>	
Réintégration à titre divers, CFC Poste gagé après CLD, poste adapté, CLE...	<p>1000 points sur département ou ZRD 80 pts vœux département / 1000 vœux ZRE 300 points sur le vœu GrC, département ou ZR correspondant à l'ancien étab. d'affectation 300 points sur le vœu ZRE ou ZR correspondant à l'ancienne ZR d'affectation</p>	
Poste partagé dans communes non limi- trophes ou établissement rural isolé (2000-2001)	<p>80 points après 5 ans de services effectifs successifs ou non 100 points après 8 ans de services effectifs successifs ou non Sur vœux géographiques et larges (commune, groupement communes, Dpt, ZR) attestation du chef</p>	
CARTE SCOLAIRE demander : établissement / commune / département	<p>N'exclure aucun type d'établissement, sauf agrégé demandant lycée Carte Sc. antérieure à 2020 : 1500 pts sur établissement de l'ancien poste & commune (si affectation en dehors) (Professeurs de LP & STI : 1500 pts sur établissement / commune / GrC / département) Carte Sc. 2020 : 1500 pts sur anc. poste & commune & dép. correspondant Carte Sc. 2020 et carte précédente : 1500 pts + 500pts sur anc. poste & commune & dép. correspondant</p>	
Personnel enseignant à l'année une autre discipline que la sienne	<p>50 points sur tout type de vœux dès la 1^{ère} année pour les enseignants qui ne sont pas engagés dans une procédure de reconversion</p>	
SITUATION FAMILIALE OU CIVILE : (date de prise en compte mariage/ pacs : 31/08/2019) (Enfant < à 18 ans au 31/08/20)		
Rapprochement de conjoints Autorité parentale conjointe	<p>90,2 points pour vœux département, ACA ou ZR du département de résidence professionnelle ou privée du conjoint. Le 1^{er} vœu département à apparaître dans la liste est le département du conjoint. 50,2 points sur vœux groupement de communes du département du conjoint 30,2 points sur vœux géographiques (commune, ZRE) du département du conjoint 25 pts/ enfant à charge au 31/08/2019 sur vœu groupement de communes /Département / ZRD / Aca</p>	
Prise en compte des situations au 31/08/2020 ou 31/12/2019 (à naître)	Non cumulables	
Parent isolé		<p>Bonification forfaitaire de 115 points sur Département / ZRD. ; Bonification forfaitaire de 75points sur groupements communes ; Bonification forfaitaire de 30 points sur les communes / ZRE 25 pts/ enfant supplémentaire à charge au 31/08/2020 sur vœu groupements communes /Dpt/ZRD/Aca</p>
Mutation simultanée entre conjoints (Titulaires ou stagiaires)		<p>Les vœux demandés doivent être strictement identiques (obligatoire si demandé à l'inter) 80 points sur le département ou ZRD / 30 pts communes, groupements communes, ZRE</p>
Séparation (titulaires) justifiée Au 01/09/2019 ≥ 6 mois		<p>Bonifications pour années de séparation (agents en activité) sur vœu département, Académie, ZRD, ZRA 50 pts pour 1 an ; 100 pts pour 2 ans ; 200 pts pour 3 ans ; 400 pts pour 4 ans et plus</p>
OPTIONS INDIVIDUELLES / DEMANDES PARTICULIERES		
Agrégé formulant vœu lycée		<p>90 points (si discipline enseignée également en collège) - Non pris en compte si extension.</p>
Vœu préférentiel (VP) (non cumulable bonifs familiale)		<p>20 pts/an sur le même vœu DPT placé en rang 1 - A partir de la 2^{ème} expression et du mvt 2021</p>
Mutation au titre du handicap Titulaire / enfant ou conjoint		<p>1000 points sur 1er vœu GrC, et/ou DPT, ZRD. Possibilité d'affectation hors-barème. Dossier (Fiche de demande de mutation + certificat + reconnaissance + lettre) à envoyer avant le 2 Avril 2020 50 points si RQTH et dossier déposé (mais non cum. avec bonus 1000 points) sur vœux Com./ GRC. /Dept./ZRE/ZRD</p>
Sportif de haut niveau		<p>50 points par année successive d'affectation provisoire pendant 4 ans sur vœux DPT,ZRD, ACA</p>
Sortant d'un stage de reconversion		<p>50 points pour la 1^{ère} mut. dans la nouvelle discipline sur tout type de vœux 100 points sur vœu groupements communes de l'étab. De rattachement (non cumulables entre elles)</p>

Explication des vœux

Pour vous représenter au mieux et rechercher la meilleure solution pour votre mutation.

Merci de préciser votre objectif final, vos envies, tous les éléments qui peuvent aider à chercher la meilleure solution.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Documents à fournir :

- Copie de la demande académique
- Pièces justificatives



se-unsa.org

se-unsa.org

se-unsa.org

Carte des BEC pour les
mutation sur les ZR



